



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

Rappel des fondamentaux	3
Informations des parents	3
Informations des élèves	4
Rentrée des élèves	4
Capacité d'accueil des classes	5
Nettoyage et désinfection	5
Sanitaires	7
Accueil des élèves	9
Plan d'accès à l'école	11
Salles de classe	12
Gestion des circulations	13
Cantine	15
Récréation	16
Activités sportives et culturelles	17
Personnel	18
Cas de symptômes chez un élève	20
Procédure applicable lors de survenue d'un cas	21
Numéros de téléphone utiles	21

Rappel des fondamentaux

- ❖ Maintenir de la distanciation physique
- ❖ Appliquer les gestes barrières
- ❖ Limiter le brassage des élèves
- ❖ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ Former, informer et communiquer

Informations des parents

Dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole sanitaire à l'école primaire, votre rôle de parents est primordial pour préparer au mieux votre enfant à respecter les gestes barrière. Il conviendra donc :

- de lui rappeler régulièrement pourquoi ces gestes ont été mis en place;
- vérifier que votre enfant est en **possession de mouchoirs en papier jetables**;
- éventuellement d'un masque si vous souhaitez l'en équiper (Attention : il n'est pas obligatoire à l'école primaire et doit être utilisé de manière à ne jamais être touché durant le temps de classe);
- de **surveiller l'apparition de symptômes** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.) chez votre enfant avec une **prise de température quotidienne** avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C);

Nous vous rappelons que dans le cadre de ce protocole, **il est strictement interdit à toutes personnes étrangères à l'école de pénétrer dans les bâtiments de l'école, y compris vous les parents.**

Nous vous demanderons également de **respecter les points et horaires d'accueil et de sortie des élèves pour éviter les rassemblements.**

Tout manquement aux règles de distanciation physique et des gestes barrières fera l'objet d'un rappel à l'ordre des élèves et de leurs parents et pourra donner lieu à une exclusion du groupe classe.

Informations des élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre = règle jaune,...).

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte.

Rentrée des élèves

La rentrée des CP et CM2 de l'école Condorcet aura lieu le mardi 12 mai 2020, à défaut, elle pourra avoir lieu le 25 mai.

La rentrée des autres niveaux du CE1 au CM1 aura lieu le lundi 25 mai 2020.

Classe	Date de rentrée	Effectif prévu	Cantine	Garderie
CP/CE1 - Mme Bricout	12 mai ou 25 mai	7	1	0
CP M. Méresse	12 mai ou 25 mai	6	4	0
CE1 - Mme Rosel	25 mai	5	3	0
CE1/CE2 - Mme Zekraoui/ Mme Andrieu	25 mai	5	1	0
CE2 - Mme Gave/Mme Andrieu	25 mai	2	1	0
CM1 - M. Pilia	25 mai	7	2	0
CM1 - Mme Courtois Foslin	25 mai	5	2	0
CM2 - Mme Miguel	12 mai ou 25 mai	0	0	0
Total =				

Capacité d'accueil des classes

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

Application de ces mesures dans notre établissement :

Classe	Enseignant	Surface	Nombre d'élèves max.*
4	Mme ANDRIEU	25 m ²	9
7	Mme BRICOUT	35 m ²	9
9	M. MERESSE	35 m ²	10
10	Mme ROSEL	30 m ²	8
13	M. PILIA	36 m ²	14
14	Mme GAVE	30 m ²	12
15	Mme MIGUEL (remplacée)	30 m ²	9
16	Mme COURTOIS	30 m ²	10

* Nombre d'élèves maximal défini en fonction de la surface utile et du type de mobilier disponible.

Nettoyage et désinfection

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols **au minimum une fois par jour** pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- ▶ **Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés** (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ▶ Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de **lingettes désinfectantes** conformes à la norme précitée.
- ▶ Equiper les **poubelles** de sacs à ordures ménagères, les **vider** et les **laver tous les jours**.
- ▶ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).

Application de ces mesures dans notre établissement :

- ▶ La désinfection des sanitaires sera réalisée deux fois par jour par la municipalité et l'entreprise APAJH.
- ▶ Afin d'assurer la désinfection tout au long de la journée, et dans le cadre d'objets dont les surfaces ne sont visiblement pas souillées, nous précéderons à leur désinfection à l'aide de lingette de type TP4 (désinfectant de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires) : poignées de porte qui ne doivent pas être actionnées, ces dernières restant ouvertes, interrupteurs, objets touchés par les élèves.
- ▶ Afin d'éviter toute contamination, les portes de l'école à l'exception des portes d'entrées des accès resteront ouvertes tout au long de la journée afin de d'éviter leur manipulation. Les interrupteurs ne seront actionnés que par les enseignants.

Sanitaires

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ *limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.*
- ▶ *Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).*
- ▶ *S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.*
- ▶ *Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.*
- ▶ *Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.*
- ▶ *Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.*
- ▶ *S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surface fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).*
- ▶ *S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.*

Application de ces mesures dans notre établissement :

- ▶ **L'accès aux toilettes se fera uniquement par la porte d'accès donnant sur la cour.** Celle-ci restera ouverte pour limiter les contacts.
- ▶ Lors du passage aux toilettes, l'enseignant sera toujours présent avec son groupe d'élèves afin de veiller à la distanciation physique.
- ▶ Il veillera à ce que les élèves respectent le marquage au sol prévu à cet effet afin de limiter le nombre d'enfants à 3 aux lavabos.
- ▶ Un urinoir sur deux et un toilette sur deux sera condamné pour permettre la distance physique d'au moins 1m entre chaque élève.
- ▶ **Le lavage des mains aura lieu lors de l'accès et de la sortie des sanitaires :** éviter la contamination des portes des cabines individuelles.
- ▶ L'enseignant fera remonter tout problème quant à l'approvisionnement des distributeurs à savon, de la présence d'essuie-mains papier à usage unique.
- ▶ Les poignées de portes des cabines de toilettes seront désinfectées après passage d'un groupe.
- ▶ Le nettoyage et la désinfection régulière et quotidienne sera assuré par les agents d'entretien au moins une fois par jour

Le passage aux toilettes respectera le planning suivant, à savoir 10 minutes par groupe :

Lundi / Mardi		Jeudi / Vendredi	
Passages aux sanitaires - Avant/après la Récréation n°1 de 10h00			
Matin - 1er passage		Matin - 1er passage	
9h55	Mme Bricout	9h55	Mme Rosel
10h00	M. Méresse	10h00	Mme Andrieu
Matin - 2ème passage		Matin - 2ème passage	
10h15	Mme Bricout	10h15	Mme Rosel
10h20	M. Méresse	10h20	Mme Andrieu
Passages aux sanitaires - Avant/après la Récréation n°2 de 10h35			
Matin - 1er passage		Matin - 1er passage	
10h30	Mme Gave	10h30	Mme Courtois
10h35	M. Pilia	10h35	Mme Miguel
Matin - 2ème passage		Matin - 2ème passage	
10h50	Mme Gave	10h50	Mme Courtois
10h55	M. Pilia	10h55	Mme Miguel

Lundi / Mardi		Jeudi / Vendredi	
Passages aux sanitaires - Avant/après la Récréation n°3 de 14h45			
Après-midi - 1er passage		Après-midi - 1er passage	
14h40	Mme Bricout	14h40	Mme Rosel
14h45	M. Méresse	14h45	Mme Andrieu
Après-midi - 2ème passage		Après-midi - 2ème passage	
15h00	Mme Bricout	15h00	Mme Rosel
15h05	M. Méresse	15h05	Mme Andrieu
Passages aux sanitaires - Avant/après la Récréation n°4 de 15h20			
Après-midi - 1er passage		Après-midi - 1er passage	
15h15	Mme Gave	15h15	Mme Courtois
15h20	M. Pilia	15h20	Mme Miguel
Après-midi - 2ème passage		Après-midi - 2ème passage	
15h35	Mme Gave	15h35	Mme Courtois
15h40	M. Pilia	15h40	Mme Miguel

Accueil des élèves

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ▶ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition.
- ▶ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ▶ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
- ▶ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ▶ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ▶ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...).
- ▶ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ▶ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.

Application de ces mesures dans notre établissement :

Afin de limiter le nombre d'élèves dans l'établissement et ainsi permettre la distanciation physique, un nouvel emploi du temps a été mis en place pour l'accueil des élèves :

Lundi (matin et après-midi)		Mardi (matin et après-midi)		Jeudi (matin et après-midi)		Vendredi (matin et après-midi)	
Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe
Mme BRICOUT	n°7	Mme BRICOUT	n°7	Mme MIGUEL**	n°15	Mme MIGUEL**	n°15
M. MERESSE	n°9	M. MERESSE	n°9	Mme COURTOIS FOSLIN	n°16	Mme COURTOIS FOSLIN	n°16
M. PILIA	n°13	M. PILIA	n°13	Mme ANDRIEU	n°4	Mme ANDRIEU	n°4
Mme GAVE	n°14	Mme GAVE	n°14	Mme ROSEL	n°10	Mme ROSEL	n°10

* Mme Zekraoui dispensera ses cours à distance les lundis et mardis au vue de son cas personnel en cette situation exceptionnelle.

** L'état de Mme Miguel lui impose de faire cours à distance à la semaine. Tout élève nécessitant un retour à l'école sera pris en charge par l'un des groupes présents les jeudis et vendredis.

*** Mme Wacheux dispensera ses cours à distance les mardis au vue de son cas personnel en cette situation exceptionnelle.

Nous demandons aux parents de **respecter les points et horaires d'accueil et de sortie des élèves pour éviter les rassemblements** :

- ▶ **Les élèves seront accueillis sur le parking de l'école Condorcet (ancien Pôle Emploi), située rue Chanzy à savoir de 8h35 à 8h45 et de 13h40 à 13h50 (attention changement d'horaires de l'après-midi !!).**
- ▶ **Les élèves emprunteront seuls le couloir prévu à cet effet**, matérialisé à l'aide d'un panneau, à de barrières et de rubalise et dans lequel le marquage au sol rappellera la distance physique d'au moins 1 m à avoir entre chaque élève. Les élèves seront accueillis par leur enseignant dans ces couloirs d'accueil dédiés.
- ▶ Durant ce temps d'accueil, la température des élèves pourra être vérifiée par les enseignants.
- ▶ **Rappel** : tout enfant présentant une température égale ou supérieure à 37,8°C ne doit pas être conduit à l'école. Au vue de la pandémie, les parents doivent se rapprocher de leur médecin de famille. Un enfant ayant de la température, ne peut être accueilli même après avoir pris un médicament type Doliprane. Cet enfant, ainsi que ses parents, mettraient éventuellement en danger l'école sans connaître son statut par rapport au Covid-19.
- ▶ **L'accès à l'école devra se faire depuis la rue Jean-Lebas vers la rue Chanzy.**
Un plan édité en collaboration de la municipalité indiquera les rues d'accès et leur sens de passage).
Cela aidera à fluidifier le flux des parents qui amènent leurs enfants à l'école.
- ▶ **Afin d'éviter l'engorgement des entrées et des sorties et de faire respecter la distanciation sociale, il est demandé à ce qu'un seul parent amène et reprenne l'enfant à l'école.**
- ▶ **Les sorties auront lieu (attention aux plages horaires !) :**
 - **de 12h00 à 12h05 et 16h35 à 16h40 :**
pour les CP, les CE2 de Mme Gave et les CM1 de M. Pilia.
 - **de 12h05 et 12h10 et de 16h30 à 16h35 :**
pour les CM2, les CE1 de Mme Rosel, les CE1/CE2 de Mme Andrieu, les CM1 de Mme Courtois Foslin.

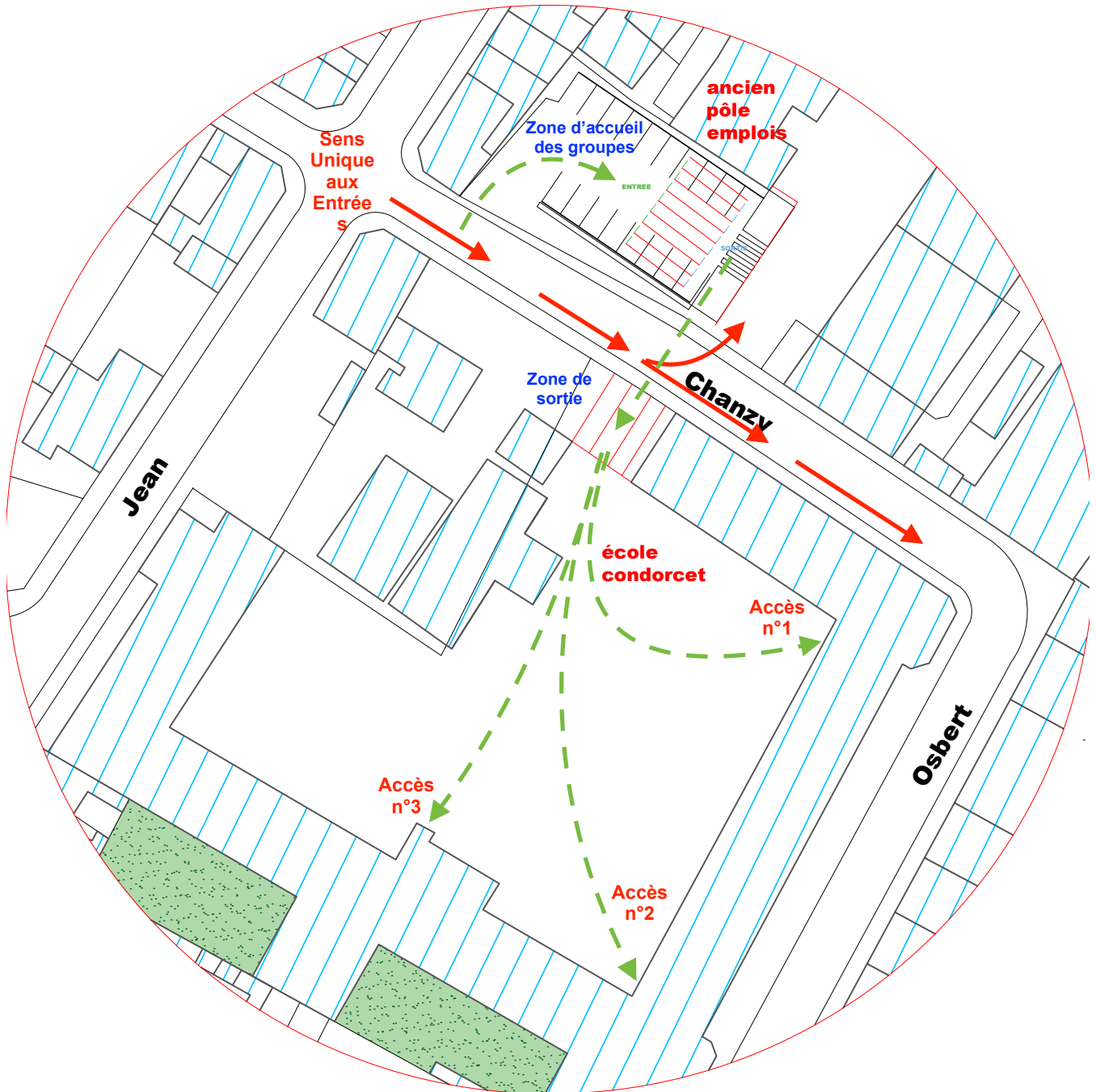
Pour cela il est demandé aux parents de se présenter un par un devant l'un des 3 couloirs de sortie des enfants mis en place devant la grille. À l'appel de son prénom, l'enfant est sera remis aux parents.

Plan d'accès à l'école

---> : Entrée uniquement des élèves dans l'école

→ : Accès à sens unique rue Chanzy

ACCES CONDORCET POUR DECONFINEMENT



Salles de classe

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
- ▶ Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
- ▶ Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter au maximum les installations de tables en face à face ;
- ▶ Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
- ▶ Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
- ▶ Limiter les déplacements dans la classe.
- ▶ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ▶ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Application de ces mesures dans notre établissement :

- ▶ Les salles de classe respectent les mesures à appliquer comme citées au paragraphe précédent. **Leur accès se fera directement, sans stationnement dans le couloir, sans utilisation des porte-manteaux et par accès direct à la place attribuée par l'enseignant.**
- ▶ Pour chaque classe, des tables ont été condamnées afin d'assurer la distanciation physique de chaque élève. Un affichage clair est présent afin d'en interdire l'accès à tous.
- ▶ Toute table donnant sur l'entrée de la classe est éloignée en conséquence de 2 m de celle-ci. Dans le cas où cela n'est pas possible, elle est condamnée.
- ▶ **Les déplacements des élèves dans la classe sont interdits durant les cours, à l'exception d'aller jeter un mouchoir à usage unique à la poubelle.** Ils devront suivre le marquage au sol ainsi mis en place. Les croisements sont à limiter en classe (attendre que les allées sont libres de passage).
- ▶ **Pendant la classe, aucun échange d'objets personnels ne sera autorisé.** Si un élève a besoin de matériel, il en fera la demande auprès de son enseignant qui lui donnera le matériel manquant après désinfection.
- ▶ Chaque classe et couloir sont aérés pendant les temps d'accueil et de pause.
- ▶ Les masques seront fournis par l'Education Nationale.

Gestion des circulations

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ▶ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ▶ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires

Application de ces mesures dans notre établissement :

La gestion des circulations est facilitée par l'ouverture systématique des portes de classe. Les seules ouvertures pouvant être ouvertes et refermées sont les portes d'accès qui ne seront manipulées que par les enseignants ou tout autre personnel habilité à le faire.

Pour ne pas engorger les couloirs d'accès aux classes, il a été prévu un accès comme suit :

Classe	Enseignant	Accès
7	Mme BRICOUT	n°1
9	M. MERESSE	n°1
10	Mme ROSEL	n°1
4	Mme ANDRIEU	n°2
13	M. PILIA	n°3
14	Mme GAVE	n°3
15	Mme MIGUEL (remplacée)	n°3
16	Mme COURTOIS	n°3

Lorsque les élèves accèdent à l'étage par l'accès n°1 ou n°3, ils se suivent en formant une file avec une distance physique d'au moins 1 m entre chaque membre. Les escaliers et les couloirs s'utilisent à sens unique lors des déplacements.

Accès n°1 (lundi/mardi) :

Ordre de montée : Classe de M. Méresse puis de Mme Bricout
Ordre de descente : Classe de Mme Bricout puis de M. Méresse

Accès n°1 (jeudi/vendredi) :

Classe de Mme Rosel

Accès n°2 :

Classe de Mme Andrieu uniquement

Accès n°3 (lundi/mardi) :

Ordre de montée : Classe de M. Pilia puis de Mme Gave
Ordre de descente : Classe de Mme Gave puis de M. Pilia

Accès n°3 (jeudi/vendredi) :

Ordre de montée : Classe de Mme Miguel puis de Mme Courtois Foslin
Ordre de descente : Classe de Mme Courtois Foslin puis de Mme Miguel

Cantine

La cantine sera mise en place dès que cela sera possible et en observant les mesures du protocole sanitaire.

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ▶ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ▶ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ▶ Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Application de ces mesures dans notre établissement :

- ▶ Pour la semaine du 11 au 15 mai, les repas se feront sous la forme de panier repas préparés et remis par les parents. Le service de cantine ne pourra pas reprendre cette semaine-là.
- ▶ Le nombre de place à la cantine sera limité.
- ▶ L'eau sera servie uniquement par l'un des adultes présent.
- ▶ La distribution des repas suivra le protocole défini par la mairie et son service de restauration.

- ▶ Les masques seront fournis par la municipalité.

Récréation

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Échelonner les temps de récréation.
- ▶ Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
- ▶ Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
- ▶ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ▶ Port du masque pour les adultes.
- ▶ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ▶ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- ▶ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ▶ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...).
- ▶ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

Application de ces mesures dans notre établissement :

Lundi / Mardi		Jeudi / Vendredi	
Matin		Matin	
10h00	Mme Bricout et M. Méresse	10h00	Mme Rosel et Mme Andrieu
10h35	Mme Gave et M. Pilia	10h35	Mme Courtois et Mme Miguel
Après-midi		Après-midi	
14h45	Mme Bricout et M. Méresse	14h45	Mme Rosel et Mme Andrieu
15h20	Mme Gave et M. Pilia	15h20	Mme Courtois et Mme Miguel

- ▶ Durant les récréations déjà échelonnées dans notre établissement, seules deux classes auront accès à la cour à chaque récréation. À savoir donc un maximum de 30 élèves, en capacité d'accueil maximale par classe, pour une cour de récréation de 1 500m².
- ▶ Quand deux groupes sortent d'un accès en récréation, deux autres groupes remontent en classe par leur accès qui est différent.
- ▶ Afin de mettre en place la distanciation physique lors des récréations, des zones seront identifiées avec des places signalées au sol afin que des échanges verbaux puissent se faire sans contact.
- ▶ Les gestes barrières seront rappelés avant chaque récréation et seront affichés dans la cour de récréation.

- ▶ Fin de récréation : lors de la fin de récréation, les élèves se rapprochent du préau où des zones d'attente seront identifiées avant que leur enseignant les invite à rejoindre leur classe.
- ▶ En cas de pluie, la récréation pourra se faire dans la salle de sport. Les élèves pourront reprendre leur place dans la zone d'accueil et cela afin de minimiser les contacts.
- ▶ Le retour en classe s'effectuera soit après passage aux toilettes ou aux lavabos de l'école, soit à l'aide d'une solution de gel hydroalcoolique.

Activités sportives et culturelles

Activités sportives :

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ▶ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- ▶ Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- ▶ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ▶ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Application de ces mesures dans notre établissement :

- ▶ Des activités d'expression artistique type danse pourront être réalisées en évitant les contacts physique et en veillant aux distances entre chaque élève. Cette activité est un moyen sans matériel, avec peu de déplacements, de faire prendre conscience à l'élève de son corps et de ses mouvements dans un espace donné.
- ▶ Pour les activités physiques, **les enfants doivent venir à l'école avec leur propre bouteille d'eau clairement identifiable par leur prénom et leur classe.**
- ▶ Toute installation de parcours sportifs ne sera manipulée que par l'enseignant en charge du groupe afin d'éviter les contacts avec tout objet autre que celui de l'élève.

Personnel

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

- ▶ Appliquer les gestes barrière.
- ▶ **Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.**
- ▶ **Le port des gants doit être évité** sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ▶ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ▶ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ▶ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ▶ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- ▶ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ▶ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ▶ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ▶ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ▶ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

Salle de réunion / Salle des maîtres :

- ▶ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- ▶ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ▶ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ▶ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ▶ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

Application de ces mesures dans notre établissement :

Personnel enseignant et non enseignant :

- ▶ Tout enseignant doit posséder son matériel : toujours avoir son stylo sur soi pour éviter les échanges.
- ▶ **Lundi 11 mai** : Réunion du conseil des maîtres pour revoir l'ensemble des règles et en vérifier la bonne application dès le mardi 12 mai en présence des élèves.
- ▶ Tous les jours et dès que nécessaire, revoir avec les élèves les gestes barrière, le lavage des mains que cela soit aux sanitaires ou en classe avec tout support pouvant aider à la bonne compréhension et intégration des ces gestes.
- ▶ **La manipulation des poignées, interrupteurs, mobiliers de l'école et instruments pédagogique de la classe ne seront manipulés que par les enseignants.** Ils seront désinfectés après utilisation à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ▶ Il est rappelé que les enseignants s'assureront de l'aération de leur classe 15 minutes avant l'accueil des élèves et lors des récréations ou de la pause méridienne.

Salle informatique / bureau :

- ▶ Lors de l'entrée et de la sortie de la salle informatique, **penser à s'annoncer ou à vérifier** en venant du couloir avant de pénétrer dans cette salle pour éviter le croisement du personnel.
- ▶ Un ordinateur de la salle informatique sera attribué par enseignant et identifié par une affiche nominative afin d'éviter des contacts multiples.
- ▶ Présence de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes en salle informatique et dans le bureau de direction.
- ▶ Désinfecter après chaque utilisation le photocopieur.

Accueil des parents :

- ▶ Pour les parents, la communication à distance est à privilégier afin d'éviter tout regroupement à la sortie.
- ▶ Si besoin d'un accueil à l'école, celui-ci se fera au travers de l'interphone situé rue Osbert.

Cas de symptômes chez un élève

Mesures à appliquer selon le protocole sanitaire du 29 avril 2020 :

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ▶ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ▶ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ▶ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ▶ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ▶ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- ▶ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ▶ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ▶ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ▶ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Procédure applicable lors de survenue d'un cas

Application de la procédure lors d'un cas supposé de Covid-19 dans notre établissement :

- ▶ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale : bureau du direction.
- ▶ En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale comme le docteur de l'éducation nationale Dr FOLENS ou l'infirmière scolaire Mme LISZEWSKI Christine.
- ▶ Liste des numéros de téléphone des parents d'élèves à jour.
- ▶ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

Numéros de téléphone utiles

Dr FOLENS Marie-Pierre - CMS de Caudry : 03.27.85.08.25

Infirmière scolaire LISZEWSKI Christine : 06.17.82.88.36

DSDEN : 03.20.62.30.80